

Concerne : Résumé donné par David Imhof du texte « Quel avenir pour l'après votation sur les minarets »

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir pris la peine de m'informer de l'intention de la « Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle » de prendre position sur le texte susmentionné, que vous avez trouvé sur le site du Réseau Evangélique.

Dans votre message e-mail du 23 décembre, reçu en fin de journée, vous m'avez demandé si j'estimais fidèle le résumé que vous en avez donné. J'ai eu le tort de ne pas vous répondre immédiatement, pensant le faire après la trêve de Noël. J'ai mal évalué le sentiment d'urgence qui vous animait. Sans réponse de ma part, vous avez donc décidé de mettre en circulation un texte que je n'avais pas approuvé.

Concernant ce texte, deux remarques préalables s'imposent :

- Il était destiné à susciter une réflexion au sein des Eglises que nous représentons et non à être discuté sur la place public. Il s'agit d'une analyse et non d'une prise de position. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas communiqué aux médias.
- Puisque vous vous êtes saisi de ce texte, il aurait été préférable d'en donner le lien à vos lecteurs pour qu'ils puissent eux-mêmes juger de son contenu plutôt que de leur en fournir votre résumé. Cela aurait mieux servi une réflexion qui doit rester, autant que possible, dépassionnée.

Ensuite, l'interprétation que vous en donnez ne reflète pas objectivement ce que j'ai tenté d'exprimer du malaise ressenti par une part importante de la population suisse. Voici donc quelques raisons qui m'empêchent de souscrire à votre résumé :

1. Ramener un texte de dix pages à une page est en soi un grand défi. En réduisant un développement relativement complexe à quelque chose d'aussi court, vous avez pris le risque de ne pas rendre compte de nuances importantes pour une compréhension objective de mes propos.
2. Plusieurs phrases de votre texte illustrent justement ce problème. J'en cite quelques-unes et me permets de vous proposer une autre compréhension de ce que j'ai voulu dire.

- a) *« L'identité nationale se compose des valeurs et symboles qui représentent les caractéristiques des citoyens d'un pays et l'ancrage à la tradition chrétienne, consacré par le préambule de la Constitution suisse, est un aspect fort de l'identité nationale suisse ».*

Si je comprends correctement le sens de cette phrase, vous semblez me reprocher de faire du constat d'une réalité historique – le fait que l'identité nationale est fondée sur un système de valeurs dérivées du christianisme et de l'expérience historique – une sorte d'arbitraire que je proposerais d'imposer aujourd'hui à la population au nom de l'identité nationale. Ce n'est pas du tout le sens de mes propos puisque je reconnais, en page trois du document cité, que les circonstances historiques continuent de modeler une identité nationale toujours en devenir, même si elle reste attachée à certaines valeurs fondamentales.

- b) *« L'islam remettrait en question cette identité nationale tant au niveau culturel que spirituel. L'émergence de musiques orientales, de viande hallal et de symboles religieux forts modifieraient la culture populaire suisse et l'affirmation que le Coran est la parole de Dieu heurterait les convictions du pays ».*

Cette phrase déforme gravement mes propos qui, si on suit l'interprétation que vous en faites, pourraient facilement être compris comme une expression de xénophobie et d'islamophobie. Oui, j'ai bien écrit que l'islam remet en question le sens de notre identité tant au niveau culturel que spirituel et théologique. Mais vous ne faites pas mention des nuances qui suivent. Je reconnais en effet que le fait que des populations issues de pays musulmans transforment certains aspects culturels de la vie de tous les jours ne constitue pas en soi un problème sérieux. Par contre, j'affirme que ce sont les enseignements du Coran vis-à-vis des non-musulmans qui font problème. Ce n'est donc pas « l'affirmation que

le Coran est la parole de Dieu » qui heurte les convictions du pays, mais bien l'attitude de supériorité qu'il inculque aux musulmans vis-à-vis de ceux qui ne sont pas musulmans. C'est en cela que l'islam génère tellement de réactions défavorables à son encontre. Malheureusement, votre texte ne fait aucune allusion à ces deux nuances.

- c) *« La souveraineté nationale régit une laïcité mal comprise dans la mesure où elle disqualifie la religion comme force politique, mais nécessaire car elle réaliserait le meilleur espoir du vivre ensemble en demandant à l'Etat d'arbitrer les rapports entre les différentes religions dans un même espace public... »*

Là encore, j'ai le sentiment de ne pas avoir été compris. Ce n'est pas la souveraineté nationale qui *« régit une laïcité mal comprise »*. La souveraineté nationale est un fait politique. Mais pour être maintenue, cette souveraineté doit se fonder sur l'état de droit et la liberté religieuse – cette dernière rendue possible par le système de la laïcité. C'est justement ce que certaines personnes favorables à l'initiative anti-minarets semblent ne pas avoir compris.

- d) *« Mais pour garantir le succès du vivre ensemble, les leaders musulmans devraient offrir leur allégeance à cet Etat laïc habilité à dicter l'acceptabilité légale et morale de leurs prescriptions religieuses ».*

En résumant mes propos de manière aussi vague, je comprends qu'une personne musulmane pratiquante puisse s'en indigner. Malheureusement, vous passez sous silence ce qui, selon beaucoup de connaisseurs de l'islam, soulève de réels problèmes. Les questions auxquelles j'ai fait allusion sont, au contraire, très concrètes et actuelles. D'abord, la loi islamique sur l'apostasie : interdire à une personne de quitter l'islam sous peine de mort ou de représailles graves est tout simplement inacceptable, quel que soit le régime politique sous lequel on vive. Or, votre résumé ignore totalement cette problématique. Quant aux autres exemples que j'ai donnés, ils illustrent, en particulier dans le domaine du droit de la famille, l'esprit de supériorité propre à l'islam dans ses rapports avec des représentants d'autres religions. Cela aussi indispose beaucoup de gens envers votre religion.

A cet égard, le cas des principaux organismes islamiques de France est symptomatique. En 2000, ces organismes ont demandé que soit supprimé de l'accord passé avec le gouvernement français, la mention du *« droit de toute personne à changer de religion ou de conviction »*. Suite à cette entorse à l'esprit de la laïcité, Leïla Babès et Michel Hilal Renard, deux musulmans français désapprouvant cette décision, ont écrit : *« Les pouvoirs publics, en acceptant d'altérer un texte présenté comme 'non négociable', introduisent un état d'exception qui pourrait se révéler préjudiciable pour l'intégration de l'islam dans le cadre du droit. »* (Libération, 25 juin 2000)

- e) *« En conclusion, Monsieur Bibollet évoque la planification des islamistes radicaux depuis les années 1980 d'éliminer les mécréants, ce qui inciterait les chrétiens à la réciprocité ».*

Quand je lis, dans le commentaire qui suit votre résumé de mon texte, qu'il évoquerait dans sa conclusion *« une planification génocidaire islamiste totalement fantaisiste pour brandir le spectre d'une réciprocité chrétienne légitime même si elle n'est pas souhaitée »*, j'ai la désagréable impression que vous faites une lecture plus « émotionnelle » qu'objective du passage incriminé.

Il est évident pour tous que l'islamisme – une idéologie qui instrumentalise l'islam à des fins politiques – n'a ni l'appareil militaire ni la puissance politique pour conduire un génocide. Il pratique plutôt les attentats ciblés en s'en prenant à des symboles (les tours jumelles de New-York, par exemple) ou des personnes-clés – chefs d'Etat (Président Sadata), intellectuels ou artistes (voir la guerre civile algérienne dans les années '90) – qu'ils regardent comme des traîtres à la cause de l'islam. Tout cela ne fait pas un génocide. Par contre, ces actes alimentent régulièrement la peur qu'inspirent dans le monde entier cet extrémisme à base religieuse. La tentative, le 25 décembre, d'un jeune nigérian de faire exploser l'avion d'une compagnie américaine dans lequel il voyageait, et la revendication de cette tentative par un groupe baptisé « Al Qaida de la Péninsule arabique », illustre parfaitement ce problème.

Et quand, dans cette même phrase, vous me reprochez de « *brandir le spectre d'une réciprocité chrétienne légitime, même si elle n'est pas souhaitée* », vous donnez à entendre que les habitants de ce pays seraient ouverts à l'idée de recourir à des méthodes terroristes contre les musulmans vivant en Suisse. En réponse à des insinuations d'une telle gravité. Je voudrais simplement vous rappeler que même les plus fervents défenseurs de l'initiative n'ont parlé de réciprocité qu'en termes de construction d'églises dans les pays musulmans qui l'interdisent, et de rien de plus !

Au regard de ces quelques remarques, je ne peux qu'inciter vos lecteurs à se reporter au texte original pour qu'ils puissent juger par eux-mêmes du sens de mes propos (voir document joint). En faisant part de ces réflexions aux membres de nos Eglises, notre but était à la fois de nous montrer réalistes face aux résultats des votations du 29 novembre dernier, résultat que nous n'avons jamais souhaités¹, tout en proposant des pistes de réflexion et de travail afin que tous – que nous pratiquions une religion ou pas – puissions partager le même espace social dans le respect des uns et des autres.

Si vous souhaitez vous pencher davantage sur cette question, je vous recommande vivement la lecture de l'article de Shafique Keshavjee, « Après le vote sur l'initiative anti-minarets », publié sur son blog www.skblog.ch, le 13 décembre 2009. Je vous recommande également la lecture de la conférence donnée par Thomas Wipf au début décembre : « Pour un consensus fondamental des religions sur les conditions de la vie commune », disponible sur [www.feps.ch/media/pdf/av/hav_09/Message- Presiden FEPS AD fr.pdf](http://www.feps.ch/media/pdf/av/hav_09/Message-Presiden_FEPS_AD_fr.pdf).

En espérant que ces lignes contribueront à une meilleure compréhension mutuelle, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Christian Bibollet

¹ Voir notre prise de position sur le site du Réseau Evangélique « Pour une Suisse sans minarets ? »